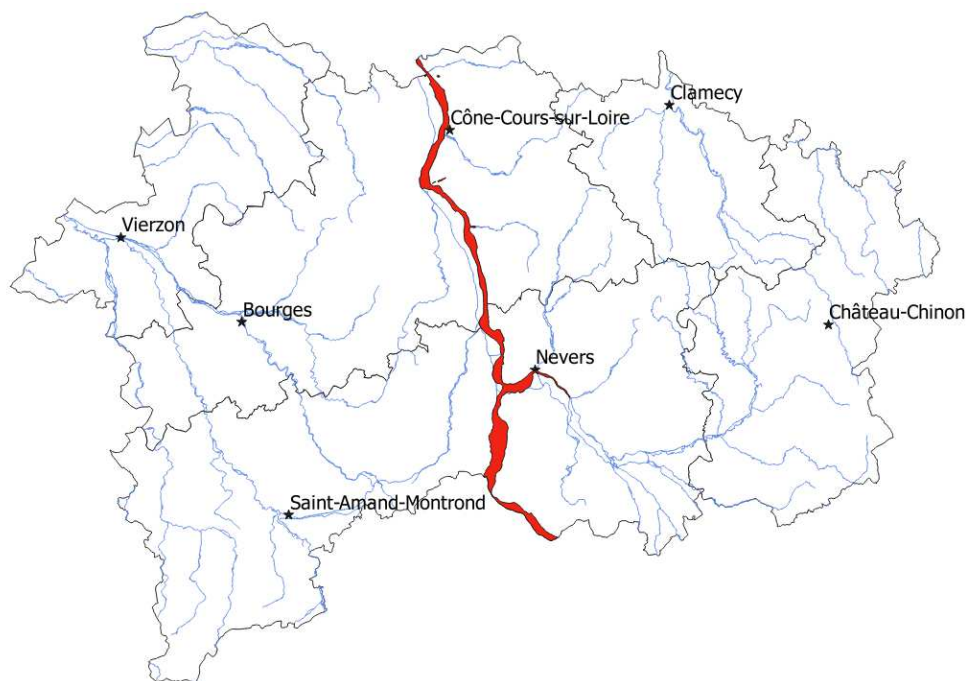




Directive Habitats, Faune, Flore
Directive Oiseaux

Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre



Numéro européen :

FR2600965 ; FR2610004 ;

FR8310079 (partie Nièvre)

Numéro régional : 10

Département : Cher, Nièvre

Arrondissements : cf. tableau

Communes : cf. tableau

Surface : 16 126 hectares

Le site Natura 2000 « Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre » inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 80 Km et les deux rives de l'Allier sur environ 20 kilomètres dans le département de la Nièvre et du Cher. Ce site appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers, également nommé « Loire des îles ». Il regroupe les divers habitats naturels ligériens, véritables refuges pour la faune et la flore façonnés par la dynamique des deux cours d'eau, et constitue notamment une zone de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Le lit mineur de la Loire et de l'Allier : La Loire et son principal affluent sont des cours d'eau puissants. Leur forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels possédant un grand intérêt écologique. Les grèves, bancs d'alluvions sableuses ou graveleuses, permettent le développement d'une végétation spécifique, adaptée à la sécheresse temporaire et à la submersion et constituent un lieu de vie et de reproduction important pour plusieurs espèces de libellules et certains oiseaux pour leur reproduction. La Sterne naine, la Sterne pierregarin et

l'Oedicnème criard, nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou des bancs d'alluvions formés au gré de ces cours d'eau.

Les régimes très contrastés et la topographie des fonds offrent une diversité de micro-habitats propices à de nombreuses espèces, dont Lamproie de Planer, la Mulette épaisse. L'axe constitue aussi un corridor de déplacement pour les poissons migrateurs comme la Lamproie marine, la Grande Alose et le Saumon atlantique.

L'Allier est également un lieu de vie pour la Loutre, mammifère rare spécialisé dans la capture du poisson et inféodé aux étangs, lacs et cours d'eau. L'espèce colonise actuellement la Bourgogne par la rivière Allier.



Les milieux aquatiques du lit majeur : Ils sont principalement représentés par les anciens bras de Loire et d'Allier créés par la dynamique fluviale et dont la connexion au lit mineur est variable. On trouve également des mares d'origine anthropique. Ces différents contextes composent ainsi une multitude de milieux aquatiques, caractérisés par des eaux calmes, qui offrent des milieux de vie à de nombreuses espèces animales. Peuvent être ainsi cités le Gomphe serpentin, une

libellule assez rare en France pour laquelle le bassin de la Loire présente une responsabilité en terme de conservation, la Cistude d'Europe, tortue d'eau douce en limite de répartition nord-est dans la région, ou encore la Bouvière, petit poisson qui vit dans les annexes hydrauliques.

Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.



Les forêts inondables : Les boisements alluviaux de la Loire et de l'Allier sont reconnus d'intérêt européen. A bois dur, dans le lit majeur, ou à bois tendre, dans les fonds humides, les forêts alluviales concourent, avec les mailles bocagères parfois très denses (surtout sur le val d'Allier), à la valeur faunistique du site.

Elles constituent le refuge et la zone de chasse de plusieurs espèces d'insectes et de mammifères parmi lesquels les chauves-souris et le Castor qui se nourrit des feuilles, des tiges et de l'écorce des bois tendres, principalement les saules. Ces milieux sont aussi une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir,...) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une espèce arboricole utilisant son bec pour creuser dans le bois à la recherche d'insectes et de larves et pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.

Les espaces boisés riverains contribuent aussi à lutter contre l'érosion en fixant les berges et jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates.



Les prairies : Abritant de nombreux insectes et bordées de lisières boisées, les prairies représentent des zones de chasse et de dispersion indispensables pour de nombreux oiseaux et chauves-souris. Citons le Grand murin qui affectionne particulièrement les milieux ouverts où il glane au sol les insectes dont il se nourrit. Une population isolée de Cigogne blanche se reproduit dans des arbres ou des constructions humaines et s'alimente dans les ensembles prairiaux parsemés de milieux aquatiques.

Lors de la migration, des dizaines de petits passereaux profitent de ces lieux pour se reposer et s'alimenter.

Implantées sur des sols sableux bien drainés, les prairies inondables occupent la majeure partie du lit majeur. Elles sont entretenues par le biais d'activités agricoles (fauche et/ou pâturage semi-extensif à extensif) et fonctionnent au rythme de la rivière et de ses crues. Verdoyantes au printemps, elles sont desséchées et jaunies en fin d'été. Ainsi, certaines espèces végétales caractéristiques des milieux secs côtoient ici des plantes de milieux humides.



Les pelouses et landes sèches : Développées de façon ponctuelle principalement sur les alluvions du lit majeur, les pelouses alluviales présentent un gazon ras de plantes originales, dont le Corynéphore blanchâtre. Sur les secteurs de Loire et d'Allier où la dynamique fluviale est moins marquée, le développement du Genêt à balai et de l'Armoise champêtre leur confère un aspect de lande sèche. Ces milieux qui abritent une faune caractéristique (insectes, zone de

chasse pour les chauves-souris et Pie-grièche par exemple).

Les enjeux sur le site



Au vu des milieux variés et de grande richesse écologique formés au gré de la Loire et de l'Allier, la **dynamique fluviale** apparaît comme le principal enjeu du site Natura 2000.

x Certaines actions anthropiques susceptibles de déséquilibrer cette dynamique, notamment les extractions massives de granulats comme celles réalisées au cours du XX^{ème} siècle et l'implantation d'ouvrages dans le lit mineur, sont à l'origine de la régression d'habitats naturels (îles, grèves...).

➤ Maintenir les habitats naturels dynamiques en préservant le régime hydrique de la Loire et de son affluent.

x Les grèves de la Loire et de l'Allier sont le siège de nombreuses activités de loisirs qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent être à l'origine du dérangement des oiseaux, particulièrement préjudiciables en période de reproduction.

➤ Respecter la sensibilité des milieux dans le cadre de ces activités (vigilance quant aux lieux et aux dates de fréquentation).



La présence de **milieux aquatiques** de bonne qualité, fortement dépendante des variations de la nappe alluviale et des activités agricoles s'exerçant à leur proximité, est aussi un des enjeux principaux.

x Une forte baisse du niveau en eau de la nappe, causant la déconnexion des mortes et l'assèchement des mares et des mortes, signifierait la fermeture progressive et la disparition des milieux aquatiques via le développement de la végétation arbustive. Les espèces non spontanées et envahissantes telles la Jussie et la Renouée du Japon contribuent à la fermeture des milieux aquatiques.

➤ Maintenir les milieux aquatiques en préservant le niveau d'eau de la nappe alluviale et en contenant le développement des ligneux et des espèces invasives.

x De par les activités agropastorales s'exerçant à leur proximité, les mares et les mortes sont assez vulnérables. Les amendements des prairies et les déjections animales issues du pâturage tendent à altérer la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, menaçant ainsi les espèces animales et végétales les plus sensibles (libellules, amphibiens).

➤ Préserver la qualité de l'eau des mares prairiales et des mortes par la prise en compte de leur vulnérabilité lors des activités agropastorales.



Les **forêts alluviales** inondables, rares à l'échelle régionale et nationale, constituent un enjeu important. Dépendantes des inondations régulières et parfois soumises à des pratiques sylvicoles non adaptées, elles sont en constante régression. Ces groupements encore "jeunes" de continuer à se structurer sans interventions humaines (développement du bois mort, des vieux sujets, etc.)

x Le maintien de la capacité d'accueil d'oiseaux forestiers est lié aux activités sylvicoles : elles peuvent s'avérer ponctuellement dérangeantes et entraîner des modifications d'habitats naturels plus durables (disparition de loges à pics, élimination des arbres morts,...).

➤ Prendre en compte la sensibilité des espèces dans les activités sylvicoles.

x Associées à la colonisation parfois importante d'espèces non spontanées et envahissantes tels la Renouée du Japon, très présente dans les secteurs les plus anthropisés proches de Nevers, l'Érable negundo, et les plantations de robiniers et de peupliers participent à la dénaturation et la fragmentation des forêts alluviales.

➤ Lutter contre la colonisation par les espèces envahissantes et restaurer progressivement le degré de naturalité des forêts alluviales.



Le maintien des **prairies** à fort enjeu patrimonial est lié d'une part aux pratiques agricoles et d'autre part à la dynamique fluviale de la Loire et de son affluent.

x L'évolution de l'occupation des sols et des activités agricoles (conversion des prairies en cultures céréalières et intensification du pâturage) constituent des menaces sérieuses pour les milieux prairiaux et les espèces associées.

➤ Maintenir ou reprendre une activité agricole menée de façon extensive.

x Fonctionnant au rythme des crues, les prairies inondables sont particulièrement sensibles à tout aménagement de la Loire et de l'Allier susceptible de modifier les conditions d'inondabilité de la vallée.

➤ Préserver les conditions d'inondabilité de la vallée.



Les **pelouses**, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques et occupant des surfaces réduites, apparaissent comme un enjeu prioritaire.

x En l'absence de pratiques agropastorales extensives, les pelouses et leurs faciès embuissonnés peuvent évoluer de façon rapide vers un stade boisé, entraînant ainsi la disparition des espèces végétales pionnières de pleine lumière et de la faune associée.

➤ Restaurer les pelouses fortement embroussaillées et maintenir une activité agricole extensive.

x De par la proximité immédiate de villes importantes, les milieux ouverts de pelouses des bords de Loire et de son affluent sont soumis à une forte fréquentation anthropique. Les activités sportives et de loisirs (quad, balades, bivouac...) qui s'y exercent sont susceptibles de provoquer leur dégradation et de troubler la quiétude de certaines espèces animales.

➤ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte du patrimoine naturel dans la pratique des activités sportives et de loisirs.

Liste des communes concernées par le site Natura 2000 FR2600965, FR2610004 et FR8310079 (partie Nièvre)

| REGION | DEPARTEMENT | COMMUNE | ARRONDISSEMENT | | |
|-------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|
| | | CHALLUY | NEVERS | | |
| | | CHANTENAY-SAINT-IMBERT | NEVERS | | |
| | | CHEVENON | NEVERS | | |
| | | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | FOURCHAMBAULT | NEVERS | | |
| | | GARCHIZY | NEVERS | | |
| | | GERMIGNY-SUR-LOIRE | NEVERS | | |
| | | GIMOUILLE | NEVERS | | |
| | | IMPHY | NEVERS | | |
| | | LA CELLE-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | LA CHARITE-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | LA MARCHE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | LANGERON | NEVERS | | |
| | | LIVRY | NEVERS | | |
| | | MARS-SUR-ALLIER | NEVERS | | |
| | | MARZY | NEVERS | | |
| | | MESVES-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | MYENNES | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | NEUVY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | NEVERS | NEVERS | | |
| | | POUILLY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | SAINCAIZE-MEAUCE | NEVERS | | |
| | | SAINT-ELOI | NEVERS | | |
| | | SAUVIGNY-LES-BOIS | NEVERS | | |
| | | SERMOISE-SUR-LOIRE | NEVERS | | |
| | | TRACY-SUR-LOIRE | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | TRESNAY | NEVERS | | |
| | | TRONSANGES | COSNE-COURS-SUR-LOIRE | | |
| | | CENTRE | CHER | APREMONT SUR ALLIER | SAINT-AMAND-MONTROND |
| | | | | ARGENVIERES | BOURGES |
| BANNAY | BOURGES | | | | |
| BEFFES | BOURGES | | | | |
| BELLEVILLE SUR LOIRE | BOURGES | | | | |
| BOULLERET | BOURGES | | | | |
| COUARGUES | BOURGES | | | | |
| COURS LES BARRES | BOURGES | | | | |
| CUFFY | SAINT-AMAND-MONTROND | | | | |
| HERRY | BOURGES | | | | |
| JOUET SUR L'AUBOIS | SAINT-AMAND-MONTROND | | | | |
| LA CHAPELLE MONTLINARD | BOURGES | | | | |
| LERE | BOURGES | | | | |
| MARSEILLES LES AUBIGNY | BOURGES | | | | |
| MENETREOL SOUS SANCERRE | BOURGES | | | | |
| MORNAY SUR ALLIER | SAINT-AMAND-MONTROND | | | | |
| NEUVY LE BARROIS | SAINT-AMAND-MONTROND | | | | |
| SAINT LEGER LE PETIT | BOURGES | | | | |
| SAINT-SATUR | BOURGES | | | | |
| SANCERRE | BOURGES | | | | |
| SURY PRES LERE | BOURGES | | | | |
| THAUVENAY | BOURGES | | | | |



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Nièvre
Préfecture du Cher

Proposition de site d'importance communautaire FR2600965 "Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre"

Région Bourgogne-Franche-Comté

